



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 2 JUIN 2021

2021-06-111 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 27/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Libourne -, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Eléna DECOLASSE, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Martine LECOULEUX, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe GIRARD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Jean Claude ABANADES pouvoir à Eléna DECOLASSE, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Stéphanie DUPUY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Thierry MARTY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurent KERMABON, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE**ASSOCIATION "MINI POUSS" : FIXATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021**

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention tri annuelle de subventionnement et d'objectifs à l'Association « Mini Pouss » en date du 21 décembre 2017 ;

Vu l'avenant n°3 à la convention susvisée en date du 16 décembre 2020,

Vu la demande de l'Association « Mini Pouss » en date du 04 mars 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 mai 2021,

Dans le cadre de sa politique d'accueil de la petite enfance, la Communauté d'Agglomération du Libournais apporte un soutien financier et technique à des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise.

A ce titre, La Cali a conventionné avec l'Association « Mini Pouss » en charge de la gestion du multi-accueil de la Vallée de l'Isle. Cette structure, située à Camps sur l'Isle, propose 25 places d'accueil aux enfants domiciliés sur le territoire de la Cali.

Durant l'année 2020, l'association a ainsi pu accueillir 57 enfants différents.

La convention susvisée dispose en son article 4.1 que la subvention versée par La Cali sera réexaminée annuellement en fonction de la situation financière de l'association et que chaque année, le nouveau montant fera l'objet d'une délibération présentée en Conseil communautaire. Aussi, il convient de définir le montant de la participation financière de La Cali au titre de l'année 2021 au regard des documents transmis par l'Association « Mini Pouss ».

Il est rappelé que l'aide de la CAF au titre du Bonus Territoire est désormais versée directement au gestionnaire de la structure, et non plus à La Cali.

La subvention soumise au vote intègre ce changement.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 151 569,75 € au titre de l'année 2021 à l'Association « Mini Pouss » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de cette subvention, dont notamment l'avenant annexé à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA1 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 2 JUIN 2021

2021-06-112 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 27/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Libourne -, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Eléna DECOLASSE, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Martine LECOULEUX, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe GIRARD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Jean Claude ABANADES pouvoir à Eléna DECOLASSE, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Stéphanie DUPUY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Thierry MARTY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurent KERMABON, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE**ASSOCIATION "EVEIL DE L'ENFANT" : FIXATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021**

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention tri annuelle de subventionnement et d'objectifs à l'Association « Eveil de l'enfant » en date du 21 décembre 2017 ;

Vu l'avenant n°3 à la convention susvisée en date du 16 décembre 2020,

Vu la demande de l'Association « Eveil de l'enfant » en date du 01 mars 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 mai 2021,

Dans le cadre de sa politique d'accueil de la petite enfance, la Communauté d'Agglomération du Libournais apporte un soutien financier et technique à des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise.

A ce titre, La Cali a conventionné avec l'Association « Eveil de l'enfant » en charge de la gestion du multi-accueil « O comme 3 Pommes ». Cette structure, située à Coutras, propose 29 places d'accueil aux enfants domiciliés sur le territoire de la Cali.

Durant l'année 2020, l'association a ainsi pu accueillir 50 enfants différents.

La convention susvisée dispose en son article 4.1 que la subvention versée par La Cali sera réexaminée annuellement en fonction de la situation financière de l'association et que chaque année, le nouveau montant fera l'objet d'une délibération présentée en Conseil communautaire.

Aussi, il convient de définir le montant de la participation financière de La Cali au titre de l'année 2021 au regard des documents transmis par l'Association « Eveil de l'enfant ».

Il est rappelé que l'aide de la CAF au titre du Bonus Territoire est désormais versée directement au gestionnaire de la structure, et non plus à La Cali. La subvention soumise au vote intègre ce changement.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 150 000 € au titre de l'année 2021 à l'Association « Eveil de l'enfant » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de cette subvention, dont notamment l'avenant annexé à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA2 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 2 JUIN 2021

2021-06-113 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 27/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Libourne -, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Eléna DECOLASSE, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Martine LECOULEUX, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe GIRARD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Jean Claude ABANADES pouvoir à Eléna DECOLASSE, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Stéphanie DUPUY, Sandy CHAUXEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Thierry MARTY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurent KERMABON, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE**ASSOCIATION "AGE TENDRE" : FIXATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021**

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention tri annuelle de subventionnement et d'objectifs à l'Association « Age Tendre » en date du 21 décembre 2017 ;

Vu l'avenant n°3 à la convention susvisée en date du 16 décembre 2020,

Vu la demande de l'Association « Age Tendre » en date du 26 février 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 mai 2021,

Dans le cadre de sa politique d'accueil de la petite enfance, la Communauté d'Agglomération du Libournais apporte un soutien financier et technique à des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise. A ce titre, La Cali a conventionné avec l'Association « Age Tendre » en charge de la gestion du multi-accueil du même nom. Cette structure, située à Izon, propose 30 places d'accueil aux enfants domiciliés sur le territoire de la Cali.

Durant l'année 2020, l'association a ainsi pu accueillir 65 enfants différents.

La convention susvisée dispose en son article 4.1 que la subvention versée par La Cali sera réexaminée annuellement en fonction de la situation financière de l'association et que chaque année, le nouveau montant fera l'objet d'une délibération présentée en Conseil communautaire.

Aussi, il convient de définir le montant de la participation financière de La Cali au titre de l'année 2021 au regard des documents transmis par l'Association « Age Tendre ».

Il est rappelé que l'aide de la CAF au titre du Bonus Territoire est désormais versée directement au gestionnaire de la structure, et non plus à La Cali. La subvention soumise au vote intègre ce changement.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 190 000 € au titre de l'année 2021 à l'Association « Age Tendre » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de cette subvention, dont notamment l'avenant annexé à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA10 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 2 JUIN 2021

2021-06-114 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 27/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Libourne -, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Conseiller communautaire, Eléna DECOLASSE, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Martine LECOULEUX, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe GIRARD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Jean Claude ABANADES pouvoir à Eléna DECOLASSE, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADÉ, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Stéphanie DUPUY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Thierry MARTY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurent KERMABON, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE**ASSOCIATION "LA SOURIS VERTE" : FIXATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021**

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention tri annuelle de subventionnement et d'objectifs à l'Association « La Souris Verte » en date du 21 décembre 2017 ;

Vu l'avenant n°3 à la convention susvisée en date du 16 décembre 2020,

Vu la demande de l'Association « La Souris Verte » en date du 07 janvier 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 mai 2021,

Dans le cadre de sa politique d'accueil de la petite enfance, la Communauté d'Agglomération du Libournais apporte un soutien financier et technique à des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise. A ce titre, La Cali a conventionné avec l'Association « La Souris Verte » en charge de la gestion du multi-accueil du même nom. Cette structure, située à St Denis de Pile, propose 24 places d'accueil aux enfants domiciliés sur le territoire de la Cali.

Durant l'année 2020, l'association a ainsi pu accueillir 47 enfants différents.

La convention susvisée dispose en son article 4.1 que la subvention versée par La Cali sera réexaminée annuellement en fonction de la situation financière de l'association et que chaque année, le nouveau montant fera l'objet d'une délibération présentée en Conseil communautaire.

Aussi, il convient de définir le montant de la participation financière de La Cali au titre de l'année 2021 au regard des documents transmis par l'Association « La Souris Verte ».

Il est rappelé que l'aide de la CAF au titre du Bonus Territoire est désormais versée directement au gestionnaire de la structure, et non plus à La Cali. La subvention soumise au vote intègre ce changement.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 117 500 € au titre de l'année 2021 à l'Association « La Souris Verte » ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de cette subvention, dont notamment l'avenant annexé à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA3 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 2 JUIN 2021

2021-06-115 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 27/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Libourne -, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Eléna DECOLASSE, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Martine LECOULEUX, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe GIRARD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Jean Claude ABANADES pouvoir à Eléna DECOLASSE, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADÉ, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Stéphanie DUPUY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Thierry MARTY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurent KERMABON, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE**ASSOCIATION "TROTLINE" : FIXATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION POUR L'ANNEE 2021**

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention tri annuelle de subventionnement et d'objectifs à l'Association « Trotline » en date du 21 décembre 2017 ;

Vu l'avenant n°3 à la convention susvisée en date du 16 décembre 2020,

Vu la demande de l'Association « Trotline » en date du 30 décembre 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 mai 2021,

Dans le cadre de sa politique d'accueil de la petite enfance, la Communauté d'Agglomération du Libournais apporte un soutien financier et technique à des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise. A ce titre, La Cali a conventionné avec l'Association « Trotline » en charge de la gestion du multi-accueil du même nom. Cette structure, située à St Quentin de Baron, propose 25 places d'accueil aux enfants domiciliés sur le territoire de la Cali.

Durant l'année 2020, l'association a ainsi pu accueillir 51 enfants différents.

La convention susvisée dispose en son article 4.1 que la subvention versée par La Cali sera réexaminée annuellement en fonction de la situation financière de l'association et que chaque année, le nouveau montant fera l'objet d'une délibération présentée en Conseil communautaire.

Aussi, il convient de définir le montant de la participation financière de La Cali au titre de l'année 2021 au regard des documents transmis par l'Association « Trotline ».

Il est rappelé que l'aide de la CAF au titre du Bonus Territoire est désormais versée directement au gestionnaire de la structure, et non plus à La Cali. La subvention soumise au vote intègre ce changement.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 150 570 € au titre de l'année 2021 à l'Association « Trotline » ;

- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de cette subvention, dont notamment l'avenant annexé à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA7 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 2 JUIN 2021

2021-06-116 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 27/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Libourne -, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Eléna DECOLASSE, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Martine LECOULEUX, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe GIRARD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Jean Claude ABANADES pouvoir à Eléna DECOLASSE, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADÉ, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Stéphanie DUPUY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Thierry MARTY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurent KERMABON, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD**CONTRAT DE VILLE QUARTIER DU CENTRE DE COUTRAS : PROGRAMMATION D'ACTIONS SUBVENTIONNEES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2021**

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et CISPD

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
 Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,
 Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
 Vu la délibération n° 2015-06-088 du Conseil communautaire de La Cali relative à la signature du Contrat de Ville de Coutras au titre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020, autorisant le Président à signer le Contrat de Ville,
 Vu la délibération n° 2109-12-267 du Conseil communautaire de La Cali relative à la signature de l'avenant du Contrat de Ville au titre de la Politique de la Ville pour la période 2020-2022,
 Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 mai 2021,
 Vu l'appel à projet lancé en novembre 2020 par la Mission Ville de la Préfecture de la Gironde, La Cali et la Ville de Coutras au titre de la Politique de la Ville pour le financement d'actions s'inscrivant dans les objectifs opérationnels du Contrat de Ville.

Dans le cadre de cet appel à projet, la mobilisation des associations est cette année encore importante et démontre la volonté de participer activement à l'amélioration de la situation des habitants du quartier en mettant à profit leurs savoirs-faire. Après instruction conjointe, 35 projets ont été retenus dont 15 nouveaux dont 4 avec de nouvelles associations.

Il convient de rappeler que :

- un projet peut être financé par une, deux ou les trois institutions au regard des compétences et priorités respectives de chacune,
- les projets peuvent être soutenus par l'Etat, La Cali et la Ville de Coutras au titre de leurs crédits spécifiques dédiés à cet appel à projet ou au titre de leurs autres dispositifs de financement de droit commun, dont les dates d'ouverture et les délais d'instruction sont souvent différents,
- les porteurs de projets sont tenus de solliciter d'autres co-financeurs en plus de la Mission Ville de l'Etat, La Cali et la Ville de Coutras.

En l'occurrence, les crédits spécifiques alloués dans le cadre de cet appel à projet à l'ensemble des 35 actions retenues sont de **10 000€** pour La Cali, **12 000€** pour la Ville de Coutras et **58 000€** pour la Préfecture de la Gironde

La Cali a fléché son soutien au titre de ses crédits spécifiques sur 9 actions dont 5 déjà financées en 2020 et 4 nouvelles tel que proposé ci-après :

Axe	Opérateur	Action	Descriptif de l'action	Coût prévisionnel	La Cali	Coutras	Mission Ville / Etat	Autres : CR – Caf – CD33, etc.
Cohésion sociale	Imagin' actions	Bien-être solidaire pour tous	Organisation d'ateliers collectifs et RDV personnalisé afin d'aider les participants à reprendre confiance en eux et à valoriser leur image personnelle et professionnelle. 80 ateliers collectifs (sur l'hygiène alimentaire - physique)	14 400€	1 000€	600€	2 400€	10 400€
	Imagin' actions	Coup de pouce numérique	Animation de 40 ateliers collectifs numériques. Découverte de l'outil informatique traitement de texte, saisie courrier, CV, recherche offres d'emplois, création d'une adresse mail, naviguer sur internet Découverte des réseaux sociaux.	122 620€	1 000€	800€	4 000€	116 820€
	Court aux troupes	Un film aventuresque « Toutencartoon »	Imaginer et créer un décor de film et des accessoires en abordant l'ingénierie technique, la dextérité manuelle, l'entraide, la mixité et le recyclage des matériaux afin de réaliser un court-métrage	14 389€	500€	600€	autres «quartier solidaire	13 289€

Éducation	Les Labonautes	Machine à commande numérique	Des ateliers ouverts au jeune public pendant les vacances et aux jeunes et adultes permettant de confectionner une machine à commande numérique en vue d'un Fab Lab à Coutras	9 280€	500€	400€	2 500€	5 880€
	ADORA	Parcours de découverte des métiers	Découverte des métiers à travers des rencontres avec des professionnels ou des visites d'entreprises pour aider les collégiens du collège de Coutras dans leur recherche de stage et leurs projets d'orientation	17 500€	1 500€	700€	2 500€	12 800€
Habitat Cadre de vie	Le Grand Chemin-Plastick'Art	KoloR Ta Ville N° 4 Fresque participative	Fresque participative dans la ville de Coutras avec les habitants	2 510€	500€	800€	1 000€	210€
Dév. économique et emploi	Alter Ego Conseil	Auto-école solidaire	Mise en place d'une auto-école sociale et solidaire qui agira sur Coutras et offrira un accompagnement personnalisé.	29 316€	1 500€	600€	6 500€	20 716€
	APREVA	Garage mobile et solidaire	Expérimentation pour la mise en place d'un camion mobile aménagé permettant de faire des permanences et des prestations de petites mécaniques au sein du quartier prioritaire ainsi qu'à Libourne en lien avec la plate forme mobilité et l'auto-école solidaire portée par Alter Ego	60 500€	3 000€	2 400€	6 500€	48 600€
	Collectif API	l'Accroche	Initiation au photojournalisme de jeunes issus de l'école de la 2ème chance avec découverte des entreprises locales.	10 620€	500€	700€	2 500€	6 920€
Total					10 000€	7 600€	27 900€	

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions aux opérateurs telles que présentées dans le tableau de programmation,
- signer une convention d'objectifs et tous les documents afférents avec chaque opérateur.

Imputation budgétaire : Chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire VILL0 – fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



SÉANCE DU 2 JUIN 2021

2021-06-117 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 27/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Libourne -, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Conseiller communautaire, Eléna DECOLASSE, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Martine LECOULEUX, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe GIRARD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Jean Claude ABANADES pouvoir à Eléna DECOLASSE, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADÉ, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Stéphanie DUPUY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Thierry MARTY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurent KERMABON, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD**VERSEMENTS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CISPD POUR L'ANNÉE 2021**

 Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
 Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,
 Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
 Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 mai 2021,

Dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, La Cali a la responsabilité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Le CISPD se concentre sur 4 axes d'intervention prioritaires, à savoir :

- L'accès aux droits,
- La lutte contre les violences intrafamiliales,
- La tranquillité publique,
- L'accompagnement des jeunes en difficulté ou exposés à la délinquance.

Pour ce faire, il encourage et coordonne la mise en place d'actions par des opérateurs locaux, s'inscrivant dans les 4 axes prioritaires précités.

- **Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)**

Il informe, oriente et accompagne le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, du soutien à la parentalité, de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle. Son objectif est de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre de son antenne libournaise, le CIDFF reçoit un public nombreux (environ 1000 personnes par an), domicilié principalement sur le territoire de La Cali, majoritairement féminin (80%) et le plus souvent en grande difficulté sociale, familiale, personnelle et professionnelle. Les actions développées aujourd'hui sur son antenne libournaise peuvent être réalisées dans le cadre d'un accueil individuel ou de manière collective et concerner différents domaines, mais toutes visent le même objectif de promotion de l'égalité, de l'accès à l'autonomie (particulièrement des femmes) et de la lutte contre les violences.

Le travail complémentaire de la juriste, de la conseillère emploi et de la psychologue du CIDFF permet de faire évoluer les situations et de donner aux femmes accueillies un réel sentiment de prise en charge globale de leurs problèmes. Il convient de noter que la juriste et la psychologue du CIDFF sont largement sollicitées par des victimes de violence sur le territoire communautaire. Cela amène le CIDFF à développer une collaboration spécifique avec ses partenaires du Libournais sur cette problématique.

La Cali propose de verser à cet effet une subvention pour le fonctionnement général de la structure à hauteur de 11 000 €.

- **Le service « Vict'Aid » de l'Institut Don Bosco**

Il met en œuvre des moyens pour répondre à la mission d'intérêt général d'aide aux victimes sur le territoire de La Cali. Il réalise ainsi des permanences juridiques et psychologiques au sein du Point d'Accès au Droit (PAD) de La Cali et reçoit en priorité les habitants du ressort du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Libourne.

Une subvention de 3 400 € pour la tenue de ces permanences est ainsi proposée.

Le service « Vict'Aid » de l'Institut Don Bosco met également à disposition un travailleur social, depuis septembre 2012, au sein de la Compagnie de Gendarmerie de Libourne dont l'objectif est de garantir une prise en charge des personnes en situation de détresse sociale et des victimes repérées par les gendarmes lors de leurs interventions (accueil, écoute, soutien, conseil, information et orientation). Plus de 500 personnes ont été accompagnées par l'intervenante sociale en 2020.

Il est ainsi proposé que le poste de travailleur social soit cofinancé à hauteur de 15 000 € par La Cali.

En résumé, il est donc proposé le versement des subventions suivantes :

CIDFF	Fonctionnement général	11 000 €
Service « Vict'Aid » de l'Institut Don Bosco	Travailleuse sociale en gendarmerie	15 000 €
	Permanences PAD	3 400 €
TOTAL		29 400 €

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité (65** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessus ;
- signer avec chaque association les conventions d'objectifs et tous les documents afférents.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - article 6574 - service gestionnaire et destinataire CISPD0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter
de sa publication et de sa réception par le
représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



